

# vide Grenier

**Association de Locataires R-D-B**

**Inscription:06-60-15-43-24**

**assos.damidotblanqui@yahoo.fr**

**Cours docteur  
Jean Damidot  
Villeurbanne**

**visiteurs**

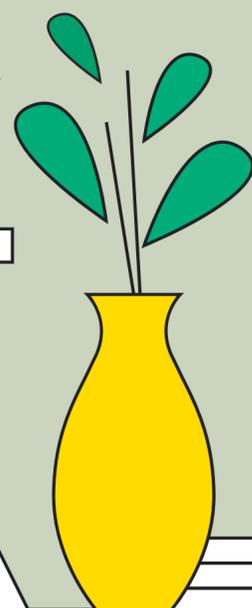
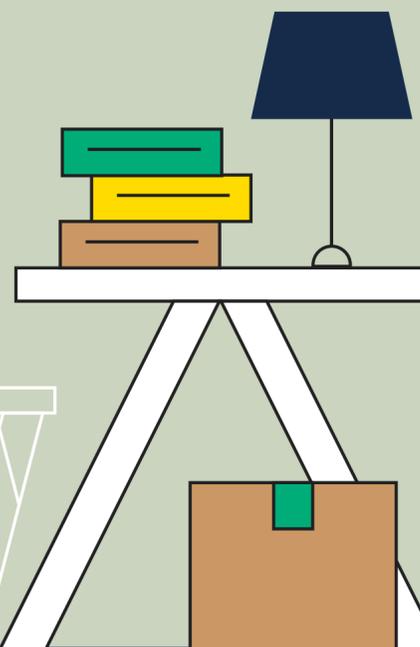
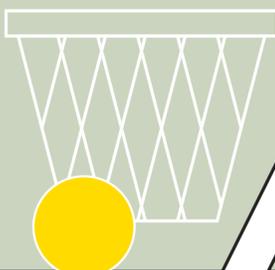
**9 H**

**16 H**

**DIMANCHE**

**2 JUIN**

2024



**4€**

**le mètre**

**Réponse exigée avant le 12 MAI 2024**

les premiers dossiers reçus complets seront les premiers inscrits

**Entrée gratuite pour les visiteurs  
Il n'y aura pas de buvette**

**Minimum 2 M  
Maximum 4 M**

## INFORMATIONS POUR LE VIDE GRENIER DU 02 JUIN 2024 Cours Docteur Jean Damidot 69100 Villeurbanne

Attestation-inscription vide-greniers

**4 euros le mètre**

Personne physique majeur (particulier)

Je soussigné(e)

Nom.....Prénom.....

Né(e) le .....à(Ville).....Département.....

Adresse.....

Code postal.....Ville .....

Tel.:.....E-mail.....

Titulaire de la pièce d'identité n°.....

Délivrée le .....Par.....

### Déclare sur l'honneur

- \* Ne pas être commerçant(e)
- \* Ne vendre que des objets personnels usagés (Art L310-2 du code de commerce).
- \* Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile(Art R321-9 du code pénal)

**CI-JOINT LE REGLEMENT** : Les chèques à l'ordre de : Association **R-D-B**

- .....euros pour l'emplacement d'une longueur de .....Mètres
- Chèque n°.....
- Espèces :
- Chèque de caution de 30 euros n°.....

Votre dossier sera accepté que si il est complet ,rendu avant la clôture des inscriptions et dans la limite des places disponibles .

### Ne pas oublier

- 1- Le chèque du règlement du stand
- 2- Le chèque de caution
- 3- La photocopie de votre pièce d'identité en cours de validité
- 4- De signer le règlement intérieur

Si possible ,je souhaite être placé(e) à coté de Mme ou Mr .....Si déjà inscrit(e) ou en cours d'inscription

**Je signe et accepte le règlement intérieur ci joint**

FAIT à .....Le .....

Signature

## **Règlement intérieur du vide-greniers du 02 JUIN 2024 applicable à toutes les inscriptions**

**règlement intérieur doit être lu, signé et renvoyé avec le dossier complet.**

Il est primordial de l'envoyer à l'Association de Locataires Résidence Damidot Blanqui, RDB 37 Cours Docteur Jean Damidot avant le **dimanche 12 mai 2024**, pour finaliser la clôture.

Il est impératif que la personne qui a fourni la pièce d'identité pour l'inscription soit présente sur le stand.

### **INSCRIPTIONS**

**Seuls les dossiers d'inscription complets seront pris en considération pour une décision définitive qui sera confirmée qu'après réception d'un message ou d'un appel de notre part**

Tout dossier reçu après cette date ne sera pas accepté et sera détruit dans son intégralité

Les mineurs ne sont pas autorisés à tenir un stand.

L'association organisatrice ne propose aucun matériel, y compris des tables et des chaises.

### **Arrivée, départ, circulation, installation, horaires.**

**Les exposants ont la permission de circuler en sens unique de 7h à 8h15**, tout comme pour le départ à **16h**.

Le point d'entrée est du côté de l'avenue Auguste Blanqui et la sortie est située rue Persoz, Camille Koechlin.

Les véhicules des exposants sont admis uniquement pour l'installation du déballage et du emballage des marchandises qui doivent être installées sur les trottoirs, rien dans la rue, pour que tout le monde puisse se déplacer sans difficulté Il est important de ne pas gêner les autres véhicules.

À partir de **15 h 30**, les exposants seront en mesure de commencer à plier.

Les véhicules seront autorisés à rentrer pour circuler à partir de **16 heures**.

Tout exposant qui souhaite partir de la manifestation avant l'heure limite pourra le faire, mais il sera contraint de se débrouiller pour amener ses affaires à l'extérieur car il ne pourra pas rentrer son véhicule.

### **EXPOSANTS / ORGANISATEURS**

Les organisateurs décident de l'emplacement de chaque personne, et il ne sera pas rendu public avant la journée du Vide Grenier.

Aucune modification ne sera autorisée.

Un sac poubelle ainsi qu'un droit d'accès aux WC réservés aux exposants sera alloué et distribué.

Il est impératif que l'exposant maintienne sa propreté et rapporte le sac poubelle fourni par les organisateurs, avec tous les objets défectueux ou invendus AVEC LUI.

Il n'y aura pas de retour à notre décision si l'exposant ne fait pas constater par l'un des organisateurs son emplacement avant de partir, son chèque de caution sera encaissé.

Les exposants doivent se conformer à la configuration de la rue et des espaces (tables, arbres, arcs de vélo, etc.).

Les organisateurs ont le droit de refuser toute marchandise non conforme (articles neufs, nourriture, animaux, etc.)

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en ce qui concerne la détérioration éventuelle, les vols et les autres dommages qui pourraient se produire pendant la manifestation. Les enfants sont sous la responsabilité des parents .

En plus, il a le droit d'exclure toute personne enfreignant le règlement, adoptant un comportement agressif ou déplacé. Cela entraînerait inévitablement l'exclusion définitive et l'encaissement du chèque de caution, et serait inscrit sur la liste rouge.

Peu importe les circonstances, nous sommes désolés. L'exposant ne pourra pas demander le remboursement de son emplacement.

**Après la manifestation, les chèques de caution seront détruits pour les exposants qui ont respecté le règlement intérieur.**

\*Je suis totalement en accord avec le règlement intérieur de l'Association **R.D.B.** que j'ai lu lors de mon inscription au vide-greniers

Ma détermination à respecter le règlement intérieur est confirmée par ma signature sur ce document. Je le transmets aux organisateurs avant l'événement en y joignant mon dossier complet.

### **Signature**

L'Association de Locataires R.D.B tient à vous souhaiter un vide-greniers agréable et fructueux.

Association de Locataires

Résidence Damidot Blanqui R.D.B

37 Cours Docteur Jean Damidot

69100 Villeurbanne

[:06.60.15.43.24](tel:06.60.15.43.24) [assos.damidotblanqui@yahoo.fr](mailto:assos.damidotblanqui@yahoo.fr)